

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-29
Occupation du domaine public
Passage Anatole France

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Christophe PASCAL;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Christophe PASCAL est autorisé à réserver deux places de stationnement au 9 passage Anatole France le samedi 22 février 2025 en raison de son emménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Monsieur Christophe PASCAL qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur Christophe PASCAL, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.